

Budget—M. Dawson

Les chiffres du Conseil économique du Canada ne sont pas plus encourageants. En 1960, le taux de chômage chez les jeunes était de 1.7 fois plus élevé que chez les adultes, en 1970, de 2.3 fois plus élevé, et en 1976, de 2.5 fois plus élevé. Aujourd'hui, il est de trois fois plus élevé, c'est-à-dire que le taux de chômage chez les jeunes est de trois fois supérieur au taux de chômage dans la population active ordinaire. Les technocrates peuvent probablement le justifier, mais cela ne rend pas la chose plus acceptable aux yeux de ces jeunes gens en chômage.

Cependant, il nous faut également examiner l'autre côté de la médaille. Il est notoire que le chômage chez les jeunes obligent les sociétés à faire de grands investissements. Quand un employeur embauche un groupe de jeunes, tout le monde sait que l'élaboration de programmes de formation spécialisée entraîne certaines dépenses pour cet employeur. Le taux de roulement élevé des jeunes est souvent un facteur important qui peut inciter l'employeur à se montrer hésitant à les embaucher. Il est également vrai que beaucoup de jeunes gens semblent moins productifs en début de carrière que le reste des travailleurs. Mais il incombe à mon avis au gouvernement d'essayer de minimiser les répercussions des mesures qu'il adopte et le gouvernement libéral s'était déjà lancé dans cette voie.

Je puis vous parler des différents programmes destinés aux jeunes chômeurs. Ces dernières années, le gouvernement libéral avait mis sur pied un centre de main-d'œuvre spécial en vue de promouvoir la collaboration des jeunes et de mettre sur pied des programmes de formation, deux initiatives fédérales-provinciales destinées à encourager l'élaboration de programmes de collaboration et d'expérience professionnelle, en vue de faciliter aux jeunes le passage des bancs de l'école au marché du travail c'est-à-dire de faciliter leur intégration à la main-d'œuvre active. La contribution des centres de main-d'œuvre

du Canada établis dans les universités mêmes est positive, mais les conflits relatifs aux compétences fédérales et provinciales demeurent. Les programmes de prospection du marché du travail et les programmes de formation et d'expérience professionnelles ont été conçus à l'intention des élèves des écoles secondaires auxquels on voulait donner la possibilité, compte tenu du chômage dans certains secteurs, de prendre une décision réaliste et bien documentée au sujet de leur carrière et de décider s'il y avait lieu de poursuivre leurs études ou d'entrer pour de bon sur le marché du travail.

Le gouvernement libéral a ensuite créé le Programme d'emplois d'été pour les étudiants, les Centres de main-d'œuvre du Canada pour les étudiants, le programme Jeunesse-Canada au travail et le programme Jeunesses estivales. Les budgets de tous ces programmes ont été augmentés ces dernières années. Il faut garder la hausse du chômage chez les jeunes au minimum. Nous espérons que le gouvernement actuel maintiendra ce genre de programmes, non seulement à ce moment-ci, mais l'été prochain. Nous espérons aussi que, même s'ils ont attendu le mois de décembre pour annoncer des programmes de création d'emplois pour l'hiver et le printemps, ils n'attendent pas le mois de juillet pour annoncer leurs programmes pour l'été et l'automne.

Une voix: Ils ne seront probablement pas ici.

M. Dawson: Comme l'a dit le député derrière moi, ils ne seront probablement pas ici à ce moment-là. J'espère que le parti libéral constituera alors le gouvernement et nous serons alors en train d'essayer de créer ces emplois.

Puis-je signaler qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)